

Négociations avec le Conseil du Trésor 2018 : Revendications salariales des TC

Améliorations proposées par l'équipe de l'AFPC du groupe TC,
dans l'ordre



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

1re année (22 juin 2018)

- 1. Indemnités** : portée élargie et ajout au salaire; assujetties à toutes les augmentations économiques futures.
- 2. Restructuration de la grille salariale** : ajouter deux échelons supérieurs, supprimer les deux échelons inférieurs et déplacer tous les membres de deux échelons à la hausse (4 % chacun).
- 3. Autres indemnités spécifiques ou professionnelles** : créées ou appliquées à la nouvelle grille salariale; s'ajoutent aux améliorations susmentionnées; assujetties à toutes les augmentations économiques futures.
- 4. Augmentation économique de 3.75%**

2e année (22 juin 2019)

Aug. écon. de 3.75%

3e année (22 juin 2020)

Aug. écon. de 3.75%

Comparaison de nos salaires

Étude sur la rémunération de l'AFPC (2015) : les TC sont moins bien payés que leurs homologues; écart moyen de 13,3 %

De plus, les membres du groupe EG, qui constituent la majorité de l'unité de négociation, font un travail équivalent à celui de leurs homologues de L'Agence canadienne d'inspection des aliments, mais ont pratiquement un échelon de moins qu'eux.

Détermination des Nouvelles indemnités

Considérations relatives aux indemnités professionnelles

- Écart salarial du groupe selon l'étude
- Indemnités déjà négociées et ajoutées au salaire, le cas échéant
- Autres facteurs (tels qu'indiqués)

Indemnités annuelles ajoutées au salaire; annexes proviennent de la CC actuelle des TC (syndicatafpc.ca/services-techniques-groupe-tc)

Tenez-vous au courant en consultant syndicatafpc.ca/tc

TTC – Conseil du Trésor : nouvelle grille salariale et indemnités des groupes professionnels

Groupes	Nouvelle grille	Nouvelle indemnité : ajoutée à l'existante (conformément à l'appendice), puis ajoutée au salaire	Page de l'appendice
Techniciens d'entretien d'aéronef	4 % + 4 %	EG-05 et EG-06 , Prince-Rupert : 5 000 \$	
EG et TI, installations de maintenance des flottes au MDN, chantier naval d'un entrepreneur et installations d'entretien qui effectue l'entretien de niveau 3e et 4e ligne	4 % + 4 %	EG-04 5 654 \$ (7,77 %), EG-05 6 219 \$ (7,77 % du salaire), EG-06 4 535 \$ (5,01 % du salaire, après l'intégration de l'indemnité actuelle de 2 500 \$), EG-07 7 525 \$ (7,77 % du salaire) TI-05 6 272 \$, TI-06 7 065 \$ et TI-07 7 763 \$ (tous : 8,36 % du salaire)	BB p. 192
Agents : pêches, protection de la faune, environnement	4 % + 4 %	GT-02 7 277 \$, GT-03 8 119 \$, GT-04 9 124 \$ et GT-05 10 196 \$ (tous : 12,31 % du salaire, après l'intégration de l'indemnité actuelle de 3 000 \$) GT-06 13 732 \$, GT-07 15 751 \$ (tous : 15,47 % du salaire, y compris rattrapage GT 02-05)	Z p.190 AA p.191
Agents des affaires du travail	4% + 4%	TI-05 3 628 \$ (4,65 % du salaire, après l'intégration de l'indemnité actuelle de 3 000 \$) TI-06 6 704 \$ (7,93 % du salaires, y compris rattrapage TI-05)	DD p.194
TI à Mesures Canada	4 % + 4 %	TI-03 8 215 \$, TI-04 9 025 \$, TI-05 10 056 \$, TI-06 11 278 \$, TI-07 12 355 \$ (tous : 12,88 % du salaire, après l'intégration de l'indemnité actuelle de 3 000 \$)	EE p.195
Commission canadienne des grains	4 % + 4 %	EG et GT : Application de la note sur la rémunération No.4 à tous les membres (conversion de l'indemnité annuelle de 2000 \$) + indemnité de 1,74 % du salaire pour: PI-01 978 \$, PI-02 1 054 \$, PI-03 1 134 \$, PI-04 1 242 \$, PI-05 1 365 \$, PI-06 1 495 \$, PI-07 1 623 \$ (tous : 1,74 % du salaire) TI-03 , TI-04 , TI-05 , TI-06 , TI-07 à CCG: 12,88 % + 3 000 \$ (rattrapage à MC)	



TTC – Conseil du Trésor : nouvelle grille salariale et indemnités des groupes professionnels

Groupes	Nouvelle grille	Nouvelle indemnité : ajoutée à l'existante (conformément à l'appendice), puis ajoutée au salaire	Page de l'appendice
Coordination, recherche et sauvetage maritime; autres postes à la Garde côtière	4 % + 4 %	<p>Coordinateurs RES : GT-05 14 946 \$ (18,01 % du salaire), GT-06 (superviseur régional) 19 534 \$ (22,01 % du salaire : 4 % de rattrapage de la dernière ronde + 18,01 %)</p> <p>Les employés détenant un certificat de navigation de Transports Canada ou de la Garde côtière canadienne qui occupent les postes suivants (tous : 22,01 % du salaire : 4 % de rattrapage + 18,01 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> • COR-COU: GT-05 officiers, GT-06 surintendants adjoints; • Base d'aéroglesseur : GT-04 officier de navigation, GT-05 capitaine d'embarcation ou GT-06 commandant dans une base d'aéroglesseur; • Garde côtière : GT-05 agents principaux d'intervention ou GT-06 superviseurs 	CC p.193
Garde côtière canadienne	4 % + 4 %	EG et GT : indemnité actuelle (appendice W) ajoutée au salaire	W p.182
Inspecteurs des transports, Transports Canada ou Bureau de la sécurité des transports	4 % + 4 %	<p>TI-Aviation, y compris ISAC-SST et aérodromes et sécurité aérienne : TI-05 11 009 \$, TI-06 13 263 \$, TI-07 13 263 \$, TI-08 15 802 \$ (tous : 13,42 % du salaire)</p> <p>TI-Marine, y compris sûreté maritime : TI-05 11 526 \$, TI-06 13 514 \$, TI-07 14 726 \$ TI-08 16 185 \$ (tous :13,42 % du salaire)</p> <p>TI-Rail, sécurité ferroviaire et TMD à Transports Canada ou au BST seront intégrés à la section ferroviaire de l'annexe A-1 : TI-06 12 827 \$, TI-07 13 978 \$, TI-08 15 437 \$ (tous :13,42 % du salaire)</p>	A-1 p.102
EG aux hôpitaux Norway House et Percy Moore	4 % + 4 %	Techniciens de laboratoire ou de radioscopie : 15 000 \$ (après l'intégration des indemnités actuelles de 5 000 \$)	X p.184
Techniciens de munitions	4 % + 4 %	GT 16,07 % du salaire	